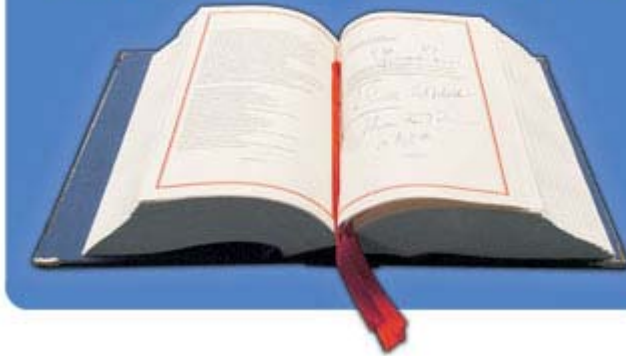


LES AMIS DU TRAITÉ DE LISBONNE



Paris, le 26 mars 2008

BRÈVE SUR LE TRAITÉ DE LISBONNE N° 164

« Un George WASHINGTON pour l'Europe »

Valéry GISCARD d'ESTAING

« La décision la plus importante de l'Union européenne sera la désignation du Président stable du Conseil européen.

Rappelez-vous l'importance qu'ont prise dans l'histoire des États-Unis d'Amérique les premiers Présidents de ce grand pays.

Selon le choix fait, l'Europe sera rabaissée au niveau de l'opinion internationale ou retrouvera une nouvelle crédibilité.

L'Europe doit rechercher et inventer son George WASHINGTON. »¹

*
**

Par coïncidence, les États-Unis et l'Union européenne éliront leur nouveau Président quasi-simultanément fin 2008 / début 2009.

¹ [Discours](#) de Valéry GISCARD d'ESTAING aux « Rendez-vous de l'entreprise européenne » du 26 février 2008

Les « Amis de la Convention européenne » savent l'influence que le modèle constitutionnel américain a pu jouer sur les travaux des conventionnels de 2002/2003² - ainsi que l'importance de la question du **Président du Conseil européen** dans leurs délibérations sur le projet de Constitution.

Dès lors, en écho avec la déclaration précitée du Président Valéry GISCARD d'ESTAING - ancien Président de la Convention européenne - il peut être intéressant de **revenir sur le « modèle américain »** et plus particulièrement sur :

- les débats de la Convention de **Philadelphie** (1787) au sujet de la création de la fonction de Président ;
- la nomination de **George WASHINGTON**, premier Président des États-Unis (1789) ;
- les modalités de la nomination du **futur Président** américain (novembre 2008 / février 2009).

**

La Convention de Philadelphie (mai / septembre 1787)

La nature du « pouvoir exécutif » fut, à Philadelphie, **une des questions les plus controversées (et l'objet d'environ 60 votes indicatifs successifs des conventionnels ...)** - avec celle des compétences respectives des États fédérés et de la Fédération. Elle fut aussi la dernière à être résolue peu avant l'adoption de l'ensemble du texte le 17 septembre 1787. Les conventionnels américains durent en effet rechercher un juste équilibre entre une nécessité et une crainte :

- **la nécessité** était celle de doter l'Union d'un vrai pouvoir exécutif (dont l'absence avait paralysé la Confédération depuis 1776), capable de mettre en œuvre les décisions nécessaires tant sur le plan intérieur (commerce / budget), qu'extérieur (conduite de la guerre d'indépendance et de la politique étrangère) - et de constituer le symbole et le ferment de l'unité des 13 États ;
- **la crainte** était celle de créer un pouvoir central trop puissant incompatible avec l'idéal démocratique des conventionnels (qui redoutaient une dérive vers le modèle monarchique de l'Angleterre), trop éloigné d'une population répartie sur un territoire étendu et en constante expansion, et dangereux pour le respect des prérogatives des États.

Le compromis qui fut finalement atteint (et qui demeure largement inchangé 210 ans après), combina les éléments suivants :

² Voir « [Miracle à Philadelphie](#) » et les Brèves n° [95](#), [105](#) et [118](#).

- ✚ un Président élu au **suffrage universel** ³ mais indirectement, par un collège électoral élu par **chaque État** et proportionnel à leur population ;
- ✚ un Président seul **chef de l'exécutif** (à la fois Président de l'État et du Gouvernement), mais au mandat (renouvelable) limité à 4 ans, c'est-à-dire une durée intermédiaire entre celle du mandat des Représentants (2 ans) et des Sénateurs (6 ans) - dont les pouvoirs sont contrôlés par le Congrès et notamment par le Sénat (par exemple en matière de politique étrangère et de nominations) - qui dispose d'un droit de vote suspensif sur les lois votées par le Congrès mais qui peut être censuré (en fait « impeached ») par celui-ci.

**

L'élection de George WASHINGTON (février / avril 1789)

De mai à septembre 1787, la **Convention** de Philadelphie fut présidée par George WASHINGTON, par ailleurs héros de la guerre d'indépendance. Celui-ci **s'abstint** soigneusement d'intervenir directement dans les débats, mais sa forte personnalité influença tout de même les décisions finales, notamment sur la question du pouvoir exécutif, les conventionnels étant bien conscients que le premier poste de Président ne pouvait échoir qu'à George WASHINGTON.

Pendant la phase de **ratification** de la Constitution, George WASHINGTON observa la même **réserve**, n'intervenant que pour souhaiter que le texte fût diffusé le plus largement possible auprès de la population (notamment par voix de presse).

L'élection - par l'unanimité des délégués des États - eut lieu le 4 février 1789 sans que George WASHINGTON n'ait mené la moindre campagne ou même fait acte de candidature... Elle fut confirmée le 14 avril 1789 par les deux chambres du Congrès. Le même jour, George WASHINGTON quitta enfin Mount Vernon (près de Washington), pour entamer une chevauchée triomphale d'une quinzaine de jours jusqu'à New York (capitale fédérale provisoire), où eut lieu la cérémonie d'investiture le 30 avril 1789.

La **forte popularité de George WASHINGTON**, son attachement reconnu aux valeurs démocratiques et sa conception équilibrée des relations entre la fédération et les États (à mi-chemin entre celle de JEFFERSON attaché au respect des droits des États et celle d'HAMILTON, plus centralisatrice), facilitèrent son élection. George WASHINGTON devait d'ailleurs se retirer volontairement de la présidence en 1797 après deux mandats, le second n'ayant été accepté par lui qu'avec réticence.

**

³ Cette notion devant évoluer progressivement

L'élection du 43^{ème} Président des États-Unis (novembre 2008 / janvier 2009)

En application de la procédure prévue très précisément par la Constitution américaine, **l'élection des délégués** des États aura lieu le 4 novembre 2008 (en même temps que les élections plénières de la Chambre des Représentants et partielles du Sénat), ce scrutin déterminant de facto le candidat finalement élu.

Le 15 décembre 2008, **les délégués voteront** dans chaque État pour le candidat de leur choix, prédéterminé par le vote précédent. À deux exceptions près, tous les délégués d'un même État voteront en effet en bloc pour le même candidat qui aura obtenu le plus de voix - dans chaque Etat - le 4 novembre.

Le 6 janvier 2009, **le Congrès** prendra acte officiellement du résultat du vote des délégués des États et le **nouveau Président** prêtera serment et entrera en fonctions le 20 janvier 2009.



L'élection du **premier Président du Conseil européen** en 2009 constituera **un événement sans précédent** dans l'histoire de l'Europe, comme le fut celle de George WASHINGTON en 1789.

Au-delà de contextes historique / géographique / culturel et de modalités institutionnelles fort différents, il s'agit bien dans les deux cas de la **première mise en place** d'une fonction nouvelle dont le rôle et l'importance sont largement déterminés par la pratique. De même, la personnalité du **premier titulaire** est susceptible d'influencer fortement l'avenir de cette fonction.

En Europe - comme aux États-Unis - le Président aura un rôle symbolique **d'autorité morale et de garant de l'unité** des États au sein de l'Union. En Europe - comme aux États-Unis - le Président sera **l'élu des États** (par le vote pondéré de ceux-ci au sein du Conseil européen).

Mais **le Président européen ne sera pas** l'émanation - même indirecte comme aux États-Unis - du vote populaire. . Contrairement au Président américain, le Président européen ne sera pas le chef de l'exécutif - ce rôle étant réservé dans l'Union européenne au Président de la Commission - et ne sera pas soumis au contrôle - ni à la censure éventuelle - du Parlement de l'Union.

Le **Président européen aura tout de même** - dans une bien moindre mesure que son homologue américain - un rôle direct à jouer en matière de **politique étrangère** et de défense commune. Il présidera d'autre part le « **collège** » **des Chefs d'Etat** et de Gouvernement des 27 Etats membres en vue de « faciliter leur cohésion et leur

consensus » - rôle dévolu, dans le système américain, au Vice-président, président en titre du Sénat.⁴

Jean-Guy GIRAUD

NB : Notes et Brèves précédentes archivées sous :
<http://www.europarl.europa.eu/paris/4/par41eu5791.htm>

⁴ Voir [Brève n° 161](#)